



EURO-MÉTROPOLE DE METZ  
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1  
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

## DÉCISION 442/2026

### PORTANT ACCEPTATION D'UNE ACQUISITION D'ŒUVRE

Nous soussigné, Philippe Brunella, Conseiller délégué de l'Euro-Métropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 16 avril 2026, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 17 juin 2026, par lequel Monsieur Philippe Brunella, conseiller délégué de l'Euro-Métropole de Metz, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « signer tout acte d'acquisition et de cession de droit d'auteurs ainsi que tout acte d'achat ou de cession de spectacles, à titre gratuit et à titre onéreux, dans la limite des crédits inscrits au budget »,

VU le souhait du musée de La Cour d'Or de faire l'acquisition d'un aigle hitlérien en bois, réalisé entre 1940 et 1944,

Considérant que cet objet illustre la Seconde annexion allemande, période spécifique à la Moselle, pour laquelle peu d'objets nous sont parvenus,

Considérant qu'il témoigne de l'installation de l'administration nazie à Metz entre 1940 et 1944,

Considérant que cette acquisition permettrait d'enrichir les collections du musée de La Cour d'Or d'un type d'objets rares et d'évoquer cette période dans le futur parcours historique,

Considérant que la commission scientifique régionale d'acquisitions a émis un avis favorable et unanime à cette acquisition le 25 juin 2026,

### DÉCIDONS :

D'acquérir et de faire entrer dans les collections du musée de La Cour d'Or un aigle hitlérien en bois réalisé entre 1940 et 1944.

Fait à Metz, le **21 JUIL. 2026**

Pour le Président

Le Conseiller délégué au Musée de la Cour d'Or et à l'archéologie

**Philippe BRUNELLA**

*Adjoint au Maire de Metz à la Culture, au Patrimoine, aux Cultes et à la laïcité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260721-Decis442-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

